

Date de la convocation	18 novembre 2024
Membres en exercice	18
Présents	15
Représentés	1

BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2024

n°D20241128 - 03

**Objet : Occupation du domaine syndical par des équipements de communications électroniques
 Transfert du droit d'occupation à ON TOWER par avenant n°2. Commune de Grenade
 (CT01)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 11 décembre 2023 ;

Considérant le point B3-4 des délégations de compétences consenties au Bureau de Réseau31 ;

Considérant que par son occupation stratégique de points hauts du département de la Haute-Garonne, Réseau31 est sollicité afin que des équipements de communication électronique soient installés sur ses ouvrages ;

Considérant que compte tenu de cette situation, les 45 occupations du domaine syndical sont formalisées par conventions fixant les redevances, délais et clauses techniques et financières tout en protégeant les intérêts de Réseau31 ;

Considérant que la société FREE MOBILE confrontée à la nécessité d'investir dans les réseaux de très haut débit, a constitué une société dénommée « ON TOWER » en vue de lui confier la gestion patrimoniale dont les conventions d'occupation du domaine public ;

Considérant que pour une meilleure lisibilité des liens juridiques entre opérateurs et Réseau31, un avenant de transfert est établi actant la substitution de FREE MOBILE à ON TOWER de tout droit et obligation tels qu'issus de sa convention initiale sur le site suivant pour un montant de redevance annuelle de 5 630 €HT :

Code installation	Commission territoriale	Code ouvrage	Commune	Adhérent	Ouvrage	Redevance annuelle
ANT00056	CT1	RES00095	GRENADE	GRENADE	Réservoir	5 630 €HT

Considérant que cet avenant n'ouvre aucun droit supplémentaire et ne modifie pas la redevance d'occupation perçue par Réseau31 ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : de modifier la convention d'occupation du domaine syndical pour les équipements de communications électroniques cités ci-avant par un avenant n°2 ;

Article 2 : d'autoriser le Président à signer cet avenant ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Résultat du vote	Pour	16	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI
Président



Annexe(s) : avenants n°2



EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE SYNDICAL

N°ANT00056

Avenant n°2
COMMUNE DE GRENADE
Référence FREE : 31232_003_03
Référence OTF :

Envoyé en préfecture le 02/12/2024
Reçu en préfecture le 02/12/2024
Publié le 02/12/2024
ID : 031-200023596-20241128-BS_20241128_03-DE

Il est convenu d'établir un avenant à la convention de contribution technique et financière.

ENTRE

Le **Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement Réseau31**,
domicilié Z.I. de Montaudran 3 rue André VILLET 31400 Toulouse,
représenté par son vice-Président Monsieur Pierre LATTARD

ci-dessous dénommé : « Réseau31 »

ET

la **société FREE MOBILE**
domiciliée au 16, rue de l'Evêque - 75008 PARIS
représentée par son Directeur du Déploiement, Monsieur Antoine LE GAL

ci-dessous dénommé « FREE »

ET

la **société ON TOWER France**
domiciliée au 58 avenue Emile Zola, Immeuble Ardeko- 92100 Boulogne-Billancourt
représentée par son Directeur du Déploiement Monsieur Jerome HARROIS

ci-dessous dénommé « ON TOWER »

Il a été exposé ce qui suit :

EXPOSE

FREE MOBILE a notamment pour objet social d'exploiter des réseaux de radiocommunication.

Réseau31 a conclu le 1 janvier 2022, avec FREE une convention d'occupation du domaine public ANT00056 et un avenant n°1 conclu le 30 juin 2023 pour le réservoir (RES00095) sis « rue du Château d'eau » sur la commune de GRENADE (31330), référence cadastrale F2607 autorisant notamment l'implantation d'équipements techniques de communications électroniques désignés « Equipements Techniques ».

Enfin, FREE, dans le cadre d'un partenariat a fait le choix de céder une partie de ses infrastructures passive de ses sites et d'autres part, les conventions d'occupation du domaine public à ON TOWER, en vue de lui confier la gestion patrimoniale.

Il convient donc de conclure un avenant n°2 afin d'acter cette dernière évolution.



Il a été, par conséquent, convenu ce qui suit :

ARTICLE 1. OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant, a pour objet de prendre acte de la substitution de ON TOWER à FREE et du transfert à ON TOWER de tous les droits et obligations tels qu'issus de la convention d'occupation du domaine public ANT00056 sur le réservoir sis « rue du Château d'eau » sur la commune de GRENADE (31330), référence cadastrale F2607.

ARTICLE 2. MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DISPOSITIONS DE LA CONVENTION ET ANNEXES

Les contractants sont Réseau31 et ONTOWER tels qu'identifiés ci-dessus.

Les termes FREE MOBILE et FREE sont, par conséquent, annulés et remplacés par ONTOWER.

Les parties conviennent de modifier l'article 17.5 de la convention ainsi que les contacts notifiés sur l'annexe 3 de la convention

En particulier, les dispositions suivants annulent et remplacent l'article 17.5 puis l'annexe 3 :

ARTICLE 17.5. Paiement de la redevance

Le montant de la première redevance correspondra à celle d'une année pleine. Pour les années suivantes le paiement de la redevance sera effectué au 1^{er} juillet de chaque année quel que soit le devenir de la convention et à condition qu'un titre soit émis.

Les indemnités d'intervention seront facturées au cas par cas. Chaque titre de recettes sera accompagné des bons d'intervention associés.

Les titres seront payables par virement à 45 jours, à compter de la réception du titre de recettes correspondant sur lequel devra contenir les références suivantes 31232_003_03 à l'unique adresse suivante :

ON TOWER
58 avenue Emile Zola, Immeuble Ardeko
92100 Boulogne-Billancourt

ANNEXE 3 : COORDONNEES DES PERSONNES A CONTACTER

CONTACTS RESEAU31	
Heures et jours ouvrables	Heures et jours fermés
energie@reseau31.fr	Service SIC
05.61.17.30.63	06.74.35.62.15
3 rue André Villat 31400 TOULOUSE	

CONTACTS OPERATEUR	
Heures et jours ouvrables	Heures et jours fermés
Support.baillieur@celnnextelecom.fr	
0 800 971 010 ou 0970 725 007	

Pour facture dématérialisée : facture.baillieur@celnnextelecom.fr

Demande de coupure des antennes : coupure.antenne@reseau.free.fr

ARTICLE 3. SOUS-LOCATION CESSION

Par le présent avenant, Réseau31 autorise ON TOWER à concéder à FREE un droit d'occupation sur son domaine pour lui permettre d'exploiter des équipements radioélectriques (antennes, baies techniques etc.).

ON TOWER demeure, en toutes circonstances, seule responsable vis-à-vis de Réseau31 du respect des obligations qu'elle a souscrites au titre de la Convention.

ON TOWER ne peut en aucun cas se prévaloir de la mauvaise exécution de FREE pour s'exonérer de ses obligations envers Réseau31.

ARTICLE 4. COMPENSATION FINANCIERES

ON TOWER sera redevable des redevances et indemnités financières pour les années 2025 et les suivantes.

ARTICLE 5. DATE D'EFFET

Le présent avenant 1 prend effet à compter de la date du transfert de ladite convention à ON TOWER, à savoir le 1^{er} janvier 2025.

ARTICLE 6. DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Toutes les dispositions de la convention initiale non expressément modifiées par le présent avenant sont réputées inchangées.

Le présent avenant est établi en trois originaux.

Fait à Toulouse, le 28/11/2024

FREE MOBILE

(Cachet signature)

RESEAU31

(Cachet signature)

ON TOWER France

(Cachet signature)